



Conseil de sécurité

897

UN LIBRARY

JAN 9 1989

UN/SA COLLECTION

PROVISOIRE

S/PV.2835

5 janvier 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2835e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le jeudi 5 janvier 1989, à 15 h 30

Président : M. RAZALI

(Malaisie)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. FORTIER
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. OKUN
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BROCHAND
M. RANA
Sir Crispin TICKELL
M. BA
M. BELONOVOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 50.

EXPRESSION DE CONDOLEANCES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais avant tout exprimer mes condoléances à l'occasion du décès prématuré de M. Bernt Carlsson, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, qui, revenant à New York pour prendre part à la signature historique des accords devant conduire à l'indépendance de la Namibie, a perdu la vie le mois dernier lors de la destruction tragique du vol 103 de la Pan American Airways, qui a causé la perte de centaines de vies innocentes. Cet acte a été condamné énergiquement par les membres du Conseil de sécurité dans une déclaration faite le 30 décembre 1988 par le Président. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant nos profondes condoléances pour cette grande perte.

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Malaisie a entamé son mandat au Conseil de sécurité le 1er janvier 1989, en assumant au même moment la présidence de cet important organe des Nations Unies. C'est donc à la fois un honneur et une lourde responsabilité qui reposent sur nos épaules, responsabilité que nous acceptons en promettant de promouvoir avec dévouement les idéaux de la Charte.

SOUHAITS DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES ET REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux, président la première réunion du Conseil en 1989, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Canada, la Colombie, l'Ethiopie et la Finlande. Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous les membres en rendant hommage aux cinq membres sortants du Conseil - Argentine, République fédérale d'Allemagne, Italie, Japon et Zambie - pour leur précieuse contribution aux travaux du Conseil pendant la durée de leur mandat.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom des membres du Conseil, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance du Conseil à mon prédécesseur à la présidence, M. Hideo Kagami, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a si admirablement guidé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre 1988.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20364)

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE BAHREIN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20367)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, du Burkina Faso, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la République arabe syrienne et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shaker (Bahreïn) et M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) prennent place à la table du Conseil; M. Dah (Burkina Faso), M. Al-Masri (République arabe syrienne) et M. Karoui (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais informer le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies une lettre qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil adresse une invitation à M. Samir Mansouri, Observateur permanent par intérim de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, à l'occasion de l'examen de la question actuellement inscrite à son ordre du jour."

Cette lettre sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/20371.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser une invitation à M. Mansouri, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui à la suite de la demande contenue dans deux lettres datées du 4 janvier 1989, adressées au Président du Conseil de

Le Président

sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364) et par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/20366, lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/20368, lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, à qui je donne la parole.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :

Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession ce mois-ci à la présidence du Conseil, vous qui représentez un pays ami qui entretient avec le mien des liens étroits et fraternels. Je suis persuadé que grâce à votre compétence et à votre sagesse politique, les travaux du Conseil aboutiront à une issue heureuse. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur du Japon, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au nom de ma délégation, je voudrais également féliciter les Etats qui assument les fonctions de membres du Conseil de sécurité depuis le début de l'année. Je suis certain que leur présence au sein du Conseil contribuera au succès de ses délibérations sur la question dont il est saisi à cette étape critique. Ma délégation exprime ses remerciements et sa gratitude aux Etats membres dont le mandat vient de prendre fin.

Les Etats-Unis d'Amérique poursuivent une politique d'agression flagrante contre la Jamahiriya arabe libyenne depuis sa révolution de 1969. Depuis lors, la Jamahiriya poursuit une politique indépendante sur les questions nationales, régionales et internationales. Elle a éliminé les bases américaines qui se trouvaient sur son sol et a commencé à exercer ses droits souverains sur ses ressources naturelles, appuyant les causes de la liberté, de la justice, du droit des peuples à l'autodétermination, appuyant les mouvements de libération nationale et appelant à la décolonisation. Cette politique a suscité la colère des Etats-Unis d'Amérique qui voudraient que la Jamahiriya continue d'être l'un de leurs fantoches et l'un des instruments de leur hégémonie et de leur contrôle.

La politique d'agression des Etats-Unis d'Amérique contre le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne a atteint son apogée sous le présent gouvernement américain qui a lancé contre la Jamahiriya une campagne de désinformation et s'est livré contre elle à toute une série de menaces, de provocations et d'actes d'agression directs et indirects. Ces actes s'étendent aux médias comme aux domaines politique, culturel et économique. Dans le domaine politique, nous nous rappelons la déclaration faite le 7 janvier 1986 par le chef de ce gouvernement lui-même, dans laquelle il a dit qu'il ferait de la Libye un pays totalement isolé.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Je ne ferai pas perdre le temps des membres du Conseil en m'étendant sur les connotations de cette déclaration.

En ce qui concerne les actes d'agression dans le domaine économique, ceux-ci également prennent la forme de mesures coercitives telles que blocus économique, gel des fonds et des avoirs de la Jamahiriya, refus de livrer des pièces détachées et de transférer des techniques afin d'entraver les programmes de développement de la Jamahiriya. Dans le domaine culturel, des mesures racistes et discriminatoires ont été prises contre des étudiants libyens qui poursuivaient leurs études aux Etats-Unis. Des mesures coercitives ont été prises pour les empêcher de poursuivre des études dans certaines disciplines, bien que les normes de conduite internationale stipulent que l'accès à la connaissance est un droit naturel de tous. L'ensemble de ces mesures visaient donc à isoler la Jamahiriya et à la déstabiliser en créant autour d'elle un climat de confusion et de méfiance.

Faute de pouvoir réaliser ses objectifs agressifs par des pressions politiques, par les médias et par sa guerre économique et culturelle, le Gouvernement américain s'est tourné vers l'option militaire dont il a frayé la voie par une série de violations de l'espace aérien et des eaux territoriales de la Libye. Il a procédé systématiquement à des manoeuvres navales et aériennes dans les eaux territoriales, au large des côtes et dans l'espace aérien libyens pour essayer d'attirer la Jamahiriya dans un affrontement militaire direct.

A titre d'exemple, je citerai simplement les incidents suivants : le 19 août 1981, des avions militaires américains ont intercepté un certain nombre d'appareils militaires libyens dans l'espace aérien libyen, tiré des missiles sur ces avions, en abattant deux dans les eaux territoriales libyennes. Le 13 janvier 1983, des avions de chasse militaires américains ont intercepté un aéronef de la Libyan Airlines pendant son vol entre Benghazi et Athènes. Le 24 mars 1986, un appareil américain a bombardé plusieurs cibles dans la ville de Syrte, tandis qu'au même moment des navires de la VIe flotte américaine lançaient des missiles sur des bateaux libyens effectuant une patrouille de routine dans les eaux territoriales libyennes, mesures qui ont conduit à de graves pertes humaines et matérielles. Le même jour, des appareils américains ont bombardé les cibles civiles qu'ils avaient déjà frappées - doublant ainsi les pertes - alors que les décombres ainsi provoqués étaient déblayés et que les dépouilles d'innocentes victimes en étaient retirées. Le 15 avril 1986, les Etats-Unis d'Amérique ont

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

lancé un raid brutal et barbare contre des quartiers résidentiels et les aéroports civils des villes de Tripoli et de Benghazi. Des bombardiers stratégiques F-111, qui avaient décollé de leurs bases en Grande-Bretagne et des bombardiers L-6 et L-7 qui avaient décollé des trois porte-avions qui sillonnaient au large des côtes libyennes ont, dans un raid aérien commun, largué des tonnes de bombes sur les quartiers résidentiels et sur les centres de rééducation et les dortoirs des handicapés, tuant ainsi dans leur sommeil un grand nombre d'enfants, de femmes et de personnes âgées handicapées. Même les ambassades étrangères n'ont pas été épargnées par le terrorisme et la brutalité du bombardement américain - les ambassades de France et de Suisse en sont sans doute la meilleure preuve.

La communauté internationale a condamné ces actes d'agression au sommet de Harare des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés en septembre dernier, à la conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à Koweït, ainsi que par la communauté internationale en général dans la résolution 41/38 de l'Assemblée générale.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Le Gouvernement américain a confronté l'unanimité internationale pour condamner cette agression gratuite en choisissant de poursuivre cette politique folle et arrogante, faisant fi de tous les instruments internationaux, de toutes les règles, règlements et principes en vigueur. Ce gouvernement a lancé une nouvelle campagne d'intoxication, qui rappelle d'ailleurs la campagne actuelle menée contre la Jamahiriya afin de déstabiliser son gouvernement, menacer sa sécurité et violer son intégrité territoriale. Comme le monde entier le sait, cette campagne a été dénoncée, et je citerai simplement l'exemple de la démission du porte-parole officiel du Département d'Etat, M. Bernard Kalb, qui, tourmenté par sa conscience, a protesté et a déclaré littéralement devant les médias internationaux qu'il ne pouvait pas continuer d'occuper son poste et participer dans cette campagne de désinformation.

Le Gouvernement américain persiste dans sa folie et poursuit sa campagne de désinformation pour discréditer le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne. Il recourt une fois de plus aux menaces, au terrorisme et à la force militaire brutale sous des prétextes futiles à partir d'allégations infondées selon lesquelles une usine pharmaceutique libyenne serait capable de produire des armes chimiques. La Jamahiriya arabe libyenne a nié catégoriquement ces allégations et réaffirmé qu'elle n'a nullement l'intention de produire des armes chimiques. La Jamahiriya arabe libyenne est partie au Protocole de Genève de 1925 et à la Convention internationale interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme également son attachement à tous les instruments internationaux, à toutes les décisions et conventions internationales pertinentes. La Jamahiriya réaffirme également son soutien entier et inconditionnel à toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant les armes chimiques.

Nos soupçons ont été confirmés lorsque le Gouvernement américain a lancé un nouvel acte d'agression qu'il a préparé par une campagne continue de désinformation contre la Jamahiriya arabe libyenne, après quoi il a précipité les événements et déplacé sa flotte qui stationnait au large de Norfolk (Virginie), 13 navires, sous la conduite du Theodore Roosevelt, vendredi dernier, pour venir au soutien de la VIe flotte déployée au large de la côte libyenne. Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils procédaient à des manoeuvres provocatrices au large de la côte libyenne, et c'est un acte d'agression délibéré qui a été commis, prélude à une agression

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

généralisée. Je rappelle que deux appareils de reconnaissance non armés ont été abattus alors qu'ils procédaient à une patrouille de routine au large de la côte libyenne. Ils ont été interceptés par des appareils militaires américains qui les ont abattus et ce, sans la moindre justification. Cet incident, qui s'est produit hier, est donc un acte prémédité d'agression et le prologue à un acte d'agression généralisé visant à frapper des installations économiques aussi bien que militaires dans mon pays.

Le Conseil est invité à condamner cette agression militaire américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne, et ce dans les termes les plus vigoureux. Le Conseil devrait s'acquitter de ses responsabilités en vertu des pouvoirs extraordinaires qui lui sont conférés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il incombe également au Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agression et pour empêcher qu'un tel acte se reproduise. De plus, le Conseil devrait demander aux Etats-Unis, l'Etat agresseur, membre permanent du Conseil de sécurité, qui a une responsabilité toute particulière vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationales en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, de retirer sa flotte et de mettre fin aux manoeuvres provocatrices qui sont dirigées contre le peuple libyen, un petit peuple épris de paix.

Si le Conseil ne peut pas s'acquitter de ses responsabilités, alors l'actuel gouvernement va s'entêter dans sa folie et son arrogance, et dans l'utilisation irrationnelle de la force brutale et n'hésitera certainement pas à lancer une agression militaire de grande envergure contre les infrastructures militaires et économiques de la Jamahiriya arabe libyenne, dans une vaine tentative d'assujettir la Jamahiriya au contrôle américain.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens à vous assurer du plein concours de ma délégation dans la tâche très importante confiée au Conseil ce mois-ci. Je suis convaincu que vos talents de diplomate et vos qualités de dirigeant assureront le succès de nos communs

M. Okun (Etats-Unis)

efforts. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kagami, pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses tâches extrêmement difficiles au cours du mois écoulé.

Ma délégation se félicite chaleureusement de la présence parmi nous du Canada, de la Colombie, de l'Ethiopie, de la Finlande et de la Malaisie, qui viennent d'entrer au Conseil de sécurité. Nous remercions également les délégations qui viennent de quitter le Conseil de sécurité et qui ont grandement contribué au succès de ce conseil au cours des deux années écoulées.

Ce n'est pas la Libye qui est la partie lésée ici; ce sont plutôt les Etats-Unis, dont les opérations ordinaires dans les eaux internationales, bien au-delà de la limite des 12 milles des mers territoriales revendiquée par le Gouvernement libyen, qui ont été attaqués par la force aérienne libyenne. La marine américaine procédait à des manoeuvres ordinaires d'entraînement. Je tiens à dire sans aucune ambiguïté que ces activités n'avaient pas d'autre objectif.

La réaction des F-14 américains à la suite des provocations et des menaces de deux MiG-23 libyens armés est tout à fait conforme au principe consacré de légitime défense. Les Etats-Unis en ont informé le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité aux termes de l'Article 51 de la Charte. Notre lettre fait partie des documents officiels de ces débats.

Les faits du dossier sont très clairs. L'incident est survenu le 4 janvier. Le porte-avions Kennedy se trouvait en transit en Méditerranée à 175 milles au nord de la frontière égypto-libyenne. Les avions américains se trouvaient dans l'espace international, au-dessus d'eaux internationales, à quelque 70 milles des côtes libyennes, au nord de Tobrouk.

M. Okun (Etats-Unis)

Les manoeuvres de ce genre ont été faites dans la même région à plusieurs reprises dans le passé, en fait, 12 fois au cours de l'année écoulée. Ces manoeuvres passées ou présentes ne constituent aucune menace pour la Libye ni pour n'importe quel autre pays.

Au cours de ces manoeuvres, des avions de chasse libyens armés ont été détectés par les forces des Etats-Unis au moment où ils quittaient leur base du terrain d'aviation de Al Bumbah, dans l'est de la Libye. La trajectoire des avions libyens a été suivie pendant 10 minutes alors qu'ils se rapprochaient rapidement des deux avions F-14 américains. Nos pilotes n'ont pas réagi d'une manière précipitée; au contraire, ils ont fait preuve de modération dans une situation très tendue. Ils n'ont pas tiré immédiatement; au contraire, ils ont essayé à plusieurs reprises d'éviter les avions de chasse libyens qui se rapprochaient d'eux.

Afin de connaître les intentions des avions de chasse libyens et de montrer qu'il n'y avait pas d'intentions hostiles de leur part, les pilotes américains ont modifié leur trajectoire à cinq reprises. Ils ont modifié leur vitesse et leur altitude. Et malgré cela, les avions de chasse libyens ont continué à se rapprocher d'eux et ont suivi la trajectoire de nos avions d'une manière hostile, très différente des sorties antérieures faites par les avions libyens pour suivre nos opérations d'entraînement.

Face à ce comportement hostile répété de la part des avions libyens, le pilote américain de tête se trouvait confronté à la menace imminente et croissante d'être abattu par les avions d'interception libyens. Nous avons des preuves photographiques qui montrent clairement que les avions libyens étaient porteurs de missiles air-air.

A une distance d'environ 14 miles, alors qu'il ne restait plus que quelques secondes pour prendre une décision et que les avions libyens se rapprochaient à très grande vitesse, le pilote américain de tête a décidé que son avion était en danger. Les avions américains ont donc tiré sur les avions libyens, abattant deux avions libyens dans l'exercice de leur droit de légitime défense évident, clair et sans équivoque.

Mon gouvernement a par la suite, dans des déclarations publiques, affirmé clairement que, pour les Etats-Unis, il s'agissait d'un incident isolé, qui n'avait rien à voir avec les autres questions. Il n'a rien à voir avec nos inquiétudes à propos de l'usine d'armes chimiques libyenne qui, de toute façon, se trouve à plus

M. Okun (Etats-Unis)

de 600 miles du lieu où les avions ont été abattus. Il serait également faux d'associer cet incident à des questions étrangères telles que les manoeuvres ordinaires de la VIe flotte des Etats-Unis exécutées en Méditerranée et hors de Méditerranée. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire de la défense, M. Carlucci, dans son rapport à la presse, le porte-avions sur lequel se trouvaient les deux F-14 des Etats-Unis était en Méditerranée depuis environ six mois.

En somme, il est très clair, d'après ce que je viens de dire, que nos actes étaient tout à fait conformes aux normes acceptées de légitime défense. Mon gouvernement estime que l'incident est clos.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Bahreïn, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois de janvier. Je lui donne la parole.

M. AL-SHAKER (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur d'intervenir devant ce conseil au nom des Etats membres de la Ligue des Etats arabes que ma délégation a l'honneur de présider pour le mois de janvier.

En cette occasion, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Nous sommes tout à fait certains que grâce à vos compétences et à vos qualités, vous saurez conduire les travaux du Conseil à bon port.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, pour les efforts qu'il a déployés au cours de son mandat à la présidence du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appui aux nouveaux membres du Conseil et pour féliciter les membres sortants.

Le Conseil de sécurité se réunit pour examiner l'acte d'agression des Etats-Unis dirigé contre les avions de reconnaissance libyens au-dessus des eaux internationales dans la matinée du mercredi 4 janvier 1989.

Au nom du Groupe des Etats arabes, je voudrais exprimer notre indignation face à cet acte gratuit d'agression qui ne peut que conduire à l'escalade des tensions dans la région menaçant ainsi la paix et la sécurité en Méditerranée et d'ailleurs dans le monde entier.

M. Al-Shaker (Bahreïn)

Nous sommes surpris et très perplexes devant le fait que cet acte d'agression contre la Libye a été commis par une grande puissance, un membre permanent du Conseil de sécurité qui a donc des responsabilités toutes particulières en vertu de la Charte des Nations Unies.

Cet acte d'agression est intervenu à une époque où la paix semble prévaloir dans de nombreuses régions du monde, à une époque où les foyers de tension, où les conflits régionaux semblaient s'acheminer vers des solutions pacifiques conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

Le monde a été frappé par le fait que les Etats-Unis ont eu recours à la force. Les Etats arabes sont convaincus que ces actes d'agression se poursuivront à moins que des mesures ne soient prises afin d'empêcher la répétition de telles opérations militaires. Les Etats arabes demandent qu'il soit mis un terme à de telles opérations.

Tous les jours, les Etats-Unis font connaître publiquement leur projet d'attaquer une usine de produits pharmaceutiques située en Libye, alléguant qu'il s'agit d'une usine de production d'armes chimiques en dépit des dénégations fermes et répétées de ces allégations de la part de la Jamahiriya arabe libyenne, et en dépit de la volonté affirmée par la Libye de placer ses installations sous contrôle international, avec inspection internationale.

Le Conseil des Etats arabes, au cours de sa session extraordinaire qui s'est tenue le 26 décembre 1988, a examiné les menaces dirigées contre cette usine de produits pharmaceutiques en Libye et, après cet examen, le Conseil a décidé notamment de condamner fermement ces menaces et de réaffirmer la solidarité entière des Etats arabes avec la Jamahiriya arabe libyenne. Il a lancé un avertissement contre la répétition de tout acte d'agression militaire à son encontre, et a invité la communauté internationale, en vertu de son engagement envers les conventions internationales, à assumer pleinement ses responsabilités face à ces menaces.

Aujourd'hui mon gouvernement a publié la déclaration suivante :

"C'est avec une grave préoccupation que Bahreïn a suivi l'incident de la destruction par les forces armées des Etats-Unis de deux avions libyens au-dessus des eaux de la Méditerranée. Bahreïn pense que cet incident représente une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région et un recul dans le contexte des efforts internationaux qui sont actuellement déployés pour régler de façon pacifique les différends. Le Gouvernement de

M. Al-Shaker (Bahreïn)

Bahreïn demande que les Etats fassent preuve de la plus grande modération et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la Jamahiriya arabe libyenne soeur, et tout en regrettant cet acte d'agression réaffirme sa solidarité avec le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne dans la défense de sa souveraineté avec tous les moyens légitimes. Il demande également à la communauté internationale de contenir cette situation et d'empêcher que cet incident ne s'aggrave et s'étende."

M. Al-Shaker (Bahreïn)

Les Etats arabes prient le Conseil de sécurité d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher que de tels actes d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne ne se reproduisent. Nous espérons également que le Conseil condamnera un acte d'agression aussi irresponsable. Nous sommes certains que le Conseil ne manquera pas de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes aux termes de la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région méditerranéenne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Bahreïn des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Burkina Faso, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DAH (Burkina Faso) : Monsieur le Président, ma délégation marque une profonde satisfaction à voir votre pays non seulement siéger au Conseil de sécurité, mais en assumer la présidence pour le mois de janvier. Je voudrais vous assurer, par conséquent, de la disponibilité de ma délégation à vous apporter son appui. Elle sait que vos talents de diplomate sont un gage de succès des travaux du Conseil.

Elle félicite également le Président du mois dernier, le Japon, pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations.

Je saisis également l'occasion qui m'est offerte pour présenter à vous-même, Monsieur le Président, et à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à Monsieur le Secrétaire général de l'ONU mes meilleurs voeux de bonne et heureuse année pour 1989.

L'année nouvelle qui vient juste de commencer tranche malheureusement avec les sentiments d'espoir qui ont marqué la fin de 1988. Aujourd'hui, il faut craindre le pire, en raison de la tension qui surgit en Méditerranée avec la présence renforcée de la VIe flotte américaine. La campagne des médias américains contre la Libye, au motif que ce pays possède une usine de fabrication d'armes chimiques, faisant écho aux déclarations belliqueuses de certains hommes politiques américains, fait peser de sérieuses menaces d'attaque contre la Jamahiriya arabe libyenne. Les menaces d'une agression armée américaine contre un petit pays, membre actif du mouvement non aligné, doivent être prises au sérieux pour des raisons qui n'échappent à aucun de nous, car nous avons encore à l'esprit l'agression perpétrée en 1986 par les Etats-Unis d'Amérique contre les villes de

M. Dah (Burkina Faso)

Tripoli et de Benghazi, en Libye, et qui avait causé des pertes de vies humaines. Ces innocentes victimes civiles ont payé pour des actes de la plus grande nation du monde qui se veut un donneur de leçon de morale. En son temps, le Burkina Faso, à l'instar de nombreux autres pays, avait manifesté sa réprobation.

L'escalade en cours qui est voulue par l'administration américaine, dont la flotte procède à des manoeuvres dans la région méditerranéenne, s'est traduite par la destruction de deux avions libyens de reconnaissance.

La présence de la VIe flotte dans des eaux si éloignées du territoire américain comporte en elle-même une part de provocation des riverains. En tout état de cause, le fondement de la provocation américaine s'est écroulé quand le Gouvernement libyen a montré sa disponibilité en réclamant qu'une commission internationale d'enquête se rende dans l'usine de fabrication pharmaceutique incriminée. Cette décision montre, si besoin en était, les bonnes intentions des autorités libyennes, et, par voie de conséquence, les allégations américaines deviennent fragiles.

Le déploiement de force est-il nécessaire, là où la discussion peut être engagée? Le Gouvernement burkinabé est vivement préoccupé par ce qui est en passe de devenir une pratique de la part de l'une des superpuissances et consiste à démontrer sa force sur un petit pays, cela sur des bases fallacieuses.

Le Burkina Faso condamne de tels actes de violence qui revêtent toutes les formes du terrorisme d'Etat. Aussi invite-t-il le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à renoncer à l'usage de la force brutale comme moyen de pression sur un Etat indépendant. Aujourd'hui, c'est la Libye, et demain, ce serait un autre. Lequel? C'est une véritable insécurité qui se met en place contre les petites nations.

S'agissant du contrôle des armes chimiques et biologiques, le Burkina Faso estime qu'il ne saurait être l'apanage d'une quelconque puissance ou superpuissance, mais qu'il s'agit d'une question qui relève de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale, en qui notre pays renouvelle sa foi. Nous saluons ici le rendez-vous des petits et des grands, que constitue la Conférence de Paris, qui, nous l'espérons, va atteindre son objectif de définir les moyens de prévenir la fabrication et l'usage des armes chimiques et biologiques. Mon gouvernement appuie cette conférence et y sera représenté à un niveau élevé.

M. Dah (Burkina Faso)

Enfin, le Burkina Faso réaffirme sa solidarité avec le peuple libyen face au danger qu'il court de la part des Etats-Unis d'Amérique. Egalement, mon gouvernement souhaite vivement que la sagesse l'emporte cette fois-ci, et définitivement, sur la raison du plus fort qui caractérisait les sociétés barbares à une époque révolue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Burkina Faso des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est M. Samir Mansouri, Observateur permanent par intérim de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANSOURI (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Ligue des Etats arabes, je voudrais vous présenter, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, nos remerciements de nous avoir permis d'exposer le point de vue de la Ligue des Etats arabes en ce qui concerne la plainte déposée par la Jamahiriya arabe libyenne contre les Etats-Unis d'Amérique. Je voudrais également, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation de la Ligue des Etats arabes à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus que grâce à votre vaste expérience diplomatique, vous saurez mener les travaux du Conseil de sécurité de manière à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à M. l'Ambassadeur du Japon pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre, l'année dernière.

Nous voudrions également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui ont pris place au sein du Conseil depuis le début de ce mois, et nous exprimons notre reconnaissance aux membres sortants.

M. Mansouri

Le Conseil de sécurité a écouté l'Ambassadeur de la Jamahiriya arabe libyenne, qui a fait un exposé détaillé de l'acte d'agression mené par les avions militaires américains contre deux avions de reconnaissance libyens qui effectuaient une mission de reconnaissance régulière au-dessus des eaux internationales de la Méditerranée. Il va sans dire qu'il n'y a aucune justification à l'interception et à la destruction de ces avions libyens qui survolaient des eaux internationales.

La Jamahiriya arabe libyenne a le devoir d'envoyer des avions de reconnaissance au-dessus des eaux internationales et à proximité de ses côtes, étant donné plus particulièrement la présence accrue d'unités navales militaires américaines concentrées à proximité des côtes libyennes sous prétexte de manoeuvres militaires et compte tenu du fait que, depuis un certain temps, les Etats-Unis ne cessent de menacer de lancer des attaques contre des objectifs situés dans le territoire lybien, sous des prétextes inacceptables. En outre, le Gouvernement libyen a souligné que les affirmations américaines sont sans fondement.

La Jamahiriya arabe libyenne a été victime d'une agression sur son territoire perpétrée par les Etats-Unis d'Amérique au mois d'avril 1986 après que ceux-ci eurent accusé la Libye de mener des actes de terrorisme. Il s'est avéré par la suite que la Libye était innocente. De plus, les autorités américaines ont ultérieurement reconnu qu'elles avaient procédé à l'époque à une offensive de désinformation destinée à préparer l'opinion publique américaine à accepter et à approuver l'acte d'agression commis contre la Libye au mois d'avril 1986.

L'Administration américaine recommence aujourd'hui et déclenche une offensive de désinformation similaire à celle de 1986. Il n'y a pas de doute que les Etats-Unis d'Amérique comptent perpétrer une agression contre la Libye.

Le Conseil de la Ligue des Etats arabes s'est réuni le 26 décembre 1988 et a examiné les menaces américaines contre la Libye. A ce sujet, il a adopté une résolution dont je cite quelques paragraphes :

"1. Condamne énergiquement les menaces américaines qui ont été proférées au niveau le plus élevé en vue de créer des prétextes pour déclencher une agression contre la Jamahiriya arabe libyenne;

2. Souligne à nouveau la solidarité des Etats arabes avec la Jamahiriya arabe libyenne face à toute agression américaine et souligne le droit de la Jamahiriya de prendre toutes les mesures afin de défendre sa souveraineté;

M. Mansouri

3. Met en garde les Etats-Unis d'Amérique contre une répétition de l'agression militaire contre la Jamahiriya et les rend responsables des conséquences négatives que cela pourrait avoir sur les relations arabo-américaines et sur la paix et la sécurité dans la région;

4. Demande à la communauté internationale d'assumer pleinement ses responsabilités face aux menaces américaines, qui constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales."

L'Administration américaine continue de défier le droit international et la Charte des Nations Unies et n'assume pas ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis d'Amérique ont perpétré un acte d'agression contre deux avions libyens, ce qui confirme que l'Administration américaine continuera ses provocations contre la Jamahiriya arabe libyenne. A ce propos, je voudrais donner lecture de la déclaration publiée hier par M. Chadli El Kelibi, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes :

"Le fait que les forces américaines ont abattu deux avions libyens au-dessus des eaux internationales constitue une agression très grave. Cette agression est la conséquence de conceptions erronées du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Cette nouvelle agression américaine, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et des obligations qui incombent aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité, entravera les efforts entrepris pour la paix au Moyen-Orient.

Les pays arabes, qui ont affirmé leur solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans la défense de sa souveraineté face aux menaces américaines, demandent aux Etats-Unis d'Amérique de mettre un terme à leurs agressions et à tout acte qui pourrait constituer une provocation à proximité des côtes libyennes. Ils mettent en garde les Etats-Unis d'Amérique contre le risque d'exacerber les relations avec un Etat membre de la Ligue des Etats arabes."

La Ligue des Etats arabes demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent et lui demande également d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Méditerranée, de mettre un terme à l'agression contre la Libye et d'oeuvrer en vue de faire de la région de la Méditerranée, en cette époque de détente internationale et de renforcement de la coopération internationale, une région de paix et de sécurité en assurant que le

M. Mansouri

recours à la menace ou à l'emploi de la force sera bannis dans la zone internationale. A cette fin, il conviendrait de prendre des mesures énergiques qui assurent le retrait de la flotte américaine de la Méditerranée pour que cette dernière devienne une zone de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Mansouri de ses aimables paroles.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KAROUI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Avant toute chose, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de ma délégation, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours, le premier mois de votre mandat au Conseil. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse et à vos compétences et grâce à la très grande réputation de la Malaisie, pays frère, auquel nous unissent des liens d'amitié et de religion, vous saurez mener à bonne fin les travaux de ce conseil et saurez créer l'atmosphère nécessaire pour qu'il s'acquitte de sa tâche de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

J'ai plaisir à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Kagami, Représentant permanent du Japon, pour la façon dont il s'est acquitté de ses tâches à la présidence du Conseil le mois dernier. Je saisis également cette occasion pour exprimer nos félicitations les plus chaleureuses aux nouveaux membres du Conseil, à qui nous souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

M. Karoui (Tunisie)

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour connaître de la plainte présentée par la Jamahiriya arabe libyenne après que deux de ses avions de chasse ont été abattus par les forces aériennes des Etats-Unis au-dessus des eaux internationales, le 4 janvier 1989. Le représentant de la Libye a déjà décrit au Conseil les différentes phases de ce grave incident. C'est avec une profonde préoccupation et une grande inquiétude que mon gouvernement a pris connaissance de cet incident qu'il a vigoureusement dénoncé. Le peuple tunisien attache une très grande importance à cette question en raison des liens de fraternité et de bon voisinage qui l'unissent au peuple libyen frère. Il est extrêmement regrettable que la région devienne le théâtre de nouvelles menaces graves. Nous craignons que de telles opérations ne prennent des dimensions alarmantes, du fait de la tension permanente que pareille situation entraîne. Nous sommes consternés de constater que la destruction par les forces aériennes des Etats-Unis des deux avions de chasse libyens coïncide avec la campagne de menaces lancée récemment contre la Jamahiriya arabe libyenne, et par leurs effets sur la paix et la sécurité internationales en Méditerranée. De telles menaces sont contraires à la Charte des Nations Unies, et notamment au paragraphe 4 de l'Article 2, en vertu duquel tous les Etats Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

La Tunisie a appelé à la modération, demandant que l'on évite tout acte susceptible de compliquer encore la situation. Il est infiniment regrettable que cet incident se soit produit au début même de cette année que l'ensemble de la communauté internationale espérait être une année où la détente qui avait caractérisé les relations politiques internationales pendant l'année écoulée pourrait s'affirmer. Il est infiniment regrettable que pareil incident vienne empoisonner l'atmosphère internationale positive qui s'était créée en ce qui concerne les efforts de paix et les initiatives en vue du règlement de la question du Moyen-Orient. Nous craignons que pareil incident ne vienne déjouer ces efforts.

Le fait que la Jamahiriya arabe libyenne a demandé au Conseil d'examiner la grave situation résultant de l'incident au cours duquel les forces aériennes des Etats-Unis ont abattu des avions de chasse libyens prouve la gravité de l'incident et toute la menace qu'il fait peser sur la sécurité, la sûreté et la stabilité des Etats de la région de la Méditerranée. En disant sa profonde préoccupation face à

M. Karoui (Tunisie)

l'escalade dangereuse qui se produit dans la région, ma délégation ne fait que refléter les sentiments de l'opinion publique et des différentes sensibilités politiques en Tunisie, qui se sont déclarées fermement solidaires du peuple libyen frère auquel la lient des relations d'amitié et de bon voisinage. Nous attendons du Conseil qu'il prenne toutes les mesures nécessaires, conformément à la responsabilité suprême qui est la sienne : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord dire combien je suis heureux que la Malaisie amie, avec laquelle mon pays a tissé des liens historiques, culturels, de compréhension, d'amitié et de confiance, soit membre du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que sa présence au Conseil contribuera au succès de ce dernier dans ses travaux et au renforcement de son rôle qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions de président du Conseil pour ce mois.

Nous aimerions par ailleurs remercier S. E. M. Hideo Kagami, Ambassadeur du Japon, qui a brillamment présidé le Conseil le mois dernier. Nous tenons également à dire officiellement combien nous nous félicitons du rôle avisé joué par son pays au sein du Conseil depuis deux ans. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil qui, sans aucun doute, contribueront au succès de ses travaux et l'aideront à assumer ses importantes responsabilités.

Il est véritablement navrant que la nouvelle année, en laquelle tous les peuples épris de paix avaient placé leurs espoirs d'un avenir de justice, de paix et de sécurité pour tous, commence avec une agression américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne, une attaque qui sape l'espoir d'une détente internationale tellement nécessaire pour créer un climat international de coopération sincère entre les Etats, un climat exempt de tout acte d'agression et de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force. L'incident au cours duquel deux avions libyens ont été abattus par la flotte américaine croisant en

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Méditerranée au large des côtes libyennes a semé la panique dans le monde et fait redouter un accroissement des tensions dans la région de la Méditerranée. Cela représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, en raison surtout de la situation particulièrement névralgique de cette région et de sa position stratégique unique susceptible d'avoir des effets directs, aussi bien néfastes que positifs sur la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Ce n'est pas un secret que la destruction l'autre jour de ces deux avions libyens n'est pas due à un incident fortuit. Au contraire, cet incident est lié à une série de mesures et d'actes agressifs que le Gouvernement américain commet contre la Jamahiriya arabe libyenne depuis 1981, année où la marine américaine a abattu deux avions libyens près des côtes libyennes. Nous devons rappeler à cette occasion l'acte d'agression commis en avril 1986, lorsque des avions américains ont bombardé les villes de Tripoli et de Benghazi, détruisant des quartiers résidentiels et tuant et blessant un grand nombre de civils, dont des femmes et des enfants.

De tels actes ne peuvent qu'accroître la tension dans la région méditerranéenne et y saper la paix et la sécurité, d'autant plus qu'ils ont été perpétrés par une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité ayant une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cet acte d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne a été précédé d'une intense campagne médiatique destinée à le justifier aux yeux de l'opinion publique mondiale. L'inquiétude de la communauté internationale est accrue par la perspective d'une action militaire contre le territoire et la souveraineté de la Jamahiriya, fondée sur un vain prétexte et dénuée de toute justification.

La lettre que le Représentant permanent par intérim des Etats-Unis vous a adressée, Monsieur le Président, contient un argument peu convaincant pour justifier cet acte d'agression. Il y est dit :

"... droit naturel de légitime défense ... face à des actes d'hostilité commis par les forces militaires de la Jamahiriya arabe libyenne qui constituaient une agression armée contre les forces américaines, au cours de manoeuvres légales au-dessus des eaux internationales dans la mer Méditerranée."

(S/20366)

Une telle justification ne peut convaincre personne - sur le plan politique, militaire ou même logique - pour plusieurs raisons. Premièrement, l'acte d'agression a été commis après qu'une campagne médiatique de grande envergure eut été menée pour y préparer l'opinion. Deuxièmement, il est inconcevable d'imaginer qu'un petit pays comme la Libye veuille lancer une attaque armée avec deux petits avions contre des navires dotés des moyens militaires les plus considérables et les plus sophistiqués, d'un équipement offensif et défensif des plus modernes, y compris

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

de chasseurs les plus sophistiqués - autant d'éléments qui font de ces navires d'énormes arsenaux mobiles d'armes modernes de toutes sortes. Troisièmement, ce qui a été décrit comme des actes légitimes menés par les forces navales américaines dans les eaux de la région ne peut être justifié, car de tels actes, qui sont en fait des manoeuvres militaires ayant lieu au large des côtes libyennes, sont destinés à ouvrir la voie à de nouveaux actes d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne.

La huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a attiré l'attention sur la gravité de ces manoeuvres militaires dans les régions voisines des eaux territoriales et des espaces aériens des Etats du littoral méditerranéen. Les chefs d'Etat ou de gouvernement :

"ont condamné les manoeuvres militaires répétées et autres démonstrations de puissance militaire près des eaux territoriales et de l'espace aérien des pays littoraux qui entraînent des incidents très graves et mettent en danger la souveraineté et l'indépendance des pays non alignés de la région..."

et ont noté :

"qu'une telle situation risque de provoquer des événements incontrôlables qui pourraient avoir des conséquences incalculables pour la paix et la stabilité dans la Méditerranée, l'Europe et le monde en général. Ils ont souligné qu'aucun motif ou prétexte ne peut justifier la menace ou le recours à la force, l'ingérence dans les affaires intérieures des pays méditerranéens et la création de situations susceptibles d'avoir de telles conséquences."

(S/18392, par. 210)

La République arabe syrienne dénonce et condamne énergiquement cet acte d'agression. Par ailleurs, elle reste fermement aux côtés de la Jamahiriya arabe libyenne et du peuple frère libyen et invite le Conseil, qui est la plus haute autorité internationale chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à s'acquitter de ses responsabilités dans des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales et à prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à de tels actes d'agression et à en prévenir la continuation ainsi qu'à rassurer toutes les parties concernées et à ouvrir la voie à une politique de détente qui s'étende à tous les peuples et à tous les Etats du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de la représentante de Cuba une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme de Florez Prida, Cuba, occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'invite la représentante de Cuba à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme DE FLOREZ PRIDA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire combien nous sommes heureux que le représentant d'un pays ami non aligné préside ce mois-ci les travaux du Conseil. Je remercie également le représentant du Japon pour les efforts dignes d'éloges qu'il a faits le mois dernier.

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant le Conseil, qui a été convoqué à la demande de la Libye à la suite de l'incident au cours duquel deux de ses avions ont été abattus par les Etats-Unis. La gravité de ces événements, qui créent une situation très dangereuse dans le centre de la Méditerranée, exige que nous prenions la parole à ce sujet.

Il est incompréhensible, à un moment où l'on parle de l'existence d'un processus de détente internationale, d'une diminution des tensions dans diverses parties du monde et de l'émergence de perspectives favorables dans d'autres ainsi que de nouvelles mesures en faveur de la coopération entre les nations et contre l'affrontement, qu'un acte aussi barbare puisse être commis contre un petit pays du tiers monde par une grande puissance comme les Etats-Unis.

Mme De Florez Prida (Cuba)

Cependant, ce n'est pas la première fois que le Gouvernement et le peuple libyens sont l'objet d'une agression de la part des Etats-Unis d'Amérique. Au cas où on l'aurait oublié, les journaux d'aujourd'hui font un rappel historique de ces actes d'agression, notamment ceux qui se sont produits depuis l'accession au pouvoir de l'administration Reagan en 1981. Depuis lors, avec plus ou moins d'intensité, les menaces, les agressions et les attaques contre la Libye ont été constantes, et certaines ont eu une ampleur considérable, tels les raids aériens contre Tripoli et Benghazi en avril 1986, qui ont causé 15 morts.

Récemment, il y a eu une résurgence de menaces et de campagnes de presse sous le prétexte de la construction de ce que l'on prétend être une importante usine d'armes chimiques près de Tripoli. Cette "menace", selon un porte-parole du Gouvernement des Etats-Unis, aurait provoqué la décision de mener une attaque militaire contre cette usine. Et deux jours plus tard à peine, deux avions libyens ont été abattus en Méditerranée.

Que cherchent les Etats-Unis dans une telle situation? Le Gouvernement libyen a catégoriquement nié qu'il construisait une usine d'armes chimiques, et a expliqué qu'il s'agissait d'une usine se consacrant uniquement à la fabrication de produits pharmaceutiques. Et même si ce rapport était juste, quel droit les Etats-Unis ont-ils de s'ériger en gendarme international et de décider de ce que peut faire ou ne pas faire un Etat souverain. Sur quel principe moral le pays qui possède le plus grand arsenal militaire au monde - y compris des armes chimiques - s'appuie-t-il pour s'arroger le droit de mettre en cause, de menacer et d'attaquer un petit pays?

Le 3 janvier, le Mouvement des pays non alignés a rejeté les manoeuvres délibérées de désinformation et les menaces contre la Libye et a averti que cela pourrait constituer un prélude à une agression directe contre ce pays. L'événement d'hier ne fait que conforter cette opinion. Aujourd'hui, par conséquent, les membres du Mouvement des pays non alignés ont une fois de plus condamné cette agression en tant qu'acte prémédité de terrorisme d'Etat et en tant que violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. En outre, en exprimant son plein appui à la Libye et sa solidarité avec ce pays, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a prié instamment le Gouvernement des Etats-Unis de retirer ses forces navales de la Méditerranée centrale.

Mme De Florez Prida (Cuba)

Hier soir, parlant de cet événement, le Président Fidel Castro a qualifié de scandaleux, d'impudent et de répugnant l'acte d'agression commis par les Etats-Unis contre la Libye, et il s'est demandé si c'était là la notion de paix et de coexistence de l'impérialisme américain. Il s'est demandé également quel droit ont les Etats-Unis de bombarder la Libye et quelle est la garantie des peuples du tiers monde devant de tels événements.

Il s'agit aujourd'hui d'une agression contre la Libye, demain cela pourrait être n'importe quel autre pays. Nous tenons à souligner fermement notre appui résolu au Gouvernement et au peuple de la Jamahiriya arabe libyenne et notre condamnation sans réserve de ce dernier acte abominable d'agression commis par l'impérialisme américain.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de Cuba de ses aimables paroles.

IL n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu demain, vendredi 6 janvier 1989, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 15.